

# Déclaration sur la protection des données

# La présente déclaration sur la protection des données donne un aperçu sur la collecte et le traitement des données du gérant de fortune externe et de ses collaborateurs.

---

Les informations suivantes visent à fournir au gérant de fortune externe (ci-après «l'EAM») et à ses collaborateurs un aperçu du traitement de leurs données à caractère personnel par nos soins et de leurs droits découlant de la législation relative à la protection des données. La question de savoir quelles données précisément sont traitées et dans quelle mesure elles sont utilisées dépend principalement des services demandés ou convenus.

1. **Qui est responsable du traitement des données et à qui l'EAM ou ses collaborateurs peuvent-ils s'adresser?**

---

**Le service responsable au sein du Credit Suisse est le préposé à la protection des données de l'entreprise, joignable comme suit**

Credit Suisse AG  
Data Protection Office Switzerland  
8070 Zurich ZH  
Suisse  
E-mail: [switzerland.data-protection@credit-suisse.com](mailto:switzerland.data-protection@credit-suisse.com)

2. **Quelles sources et quelles données utilisons-nous?**

Nous traitons les données à caractère personnel que nous recevons dans le cadre de notre collaboration avec l'EAM. En outre, nous traitons des données à caractère personnel provenant des sources accessibles au public (p. ex. registre du commerce, presse, Internet), dans la mesure où la loi l'autorise ou si l'EAM y a consenti ou si elles nous ont été transmises de plein droit par d'autres entreprises au sein du Credit Suisse<sup>1</sup> ou par d'autres tiers (p. ex. organisme d'autorégulation, autres associations sectorielles ou Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, FINMA).

Les données à caractère personnel pertinentes sont, entre autres, les données personnelles (nom, adresse et autres coordonnées, date et lieu de naissance, nationalité), les données d'identification (p. ex. données de la pièce d'identité) et les données d'authentification (p. ex. spécimen de signature). En outre, il peut s'agir également des données relatives aux ordres (p. ex. ordres de bourse), des données résultant de l'exécution de nos obligations contractuelles (p. ex. données liées aux rémunérations), des informations sur le type et l'étendue des clients enregistrés auprès de la banque (p. ex. volume de la fortune gérée, nombre de clients), des données relatives à la documentation client et/ou à la collaboration entre l'EAM et la banque, ainsi que d'autres données comparables avec les catégories de données précitées.

<sup>1</sup> Cela inclut les entreprises du Credit Suisse en Suisse et à l'étranger.

### 3. **Dans quel but traitons-nous les données de l'EAM et de ses collaborateurs (finalité du traitement) et sur quelle base juridique?**

Nous traitons les données à caractère personnel conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la protection des données (LPD):

#### **a. Aux fins de l'exécution des obligations contractuelles/du contrat de collaboration**

Les données sont traitées pour fournir des prestations bancaires et financières dans le cadre de la mise en œuvre des contrats avec l'EAM ou pour l'exécution de mesures précontractuelles. Les finalités du traitement des données se conforment en premier lieu au respect des droits et obligations définis dans le contrat de collaboration et peuvent comprendre notamment des analyses de toutes les activités de l'EAM dans le cadre de sa collaboration avec la banque.

#### **b. Dans le cadre d'une pesée des intérêts**

Si nécessaire, nous traiterons les données de l'EAM et de ses collaborateurs au-delà de l'exécution du contrat à proprement parler pour la défense de nos intérêts légitimes ou de ceux des tiers. Exemples:

- Publicité ou sondage et étude de marché, dans la mesure où l'EAM ne s'est pas opposé à l'utilisation de ses données
- Exercice de prétentions juridiques et défense en cas de litiges
- Garantie de la sécurité informatique et des opérations informatiques de la banque
- Prévention et clarification d'infractions
- Surveillance vidéo pour préserver le droit à l'inviolabilité du domicile, pour collecter des moyens de preuve en cas de hold-up ou de fraude
- Mesures visant à assurer la sécurité des bâtiments et des installations (p. ex. contrôles d'accès)
- Mesures visant à garantir le droit à l'inviolabilité du domicile
- Mesures visant à assurer la gestion des affaires et le développement de produits et de services
- Contrôle des risques au Credit Suisse
- Garantie du respect des Instructions et des processus internes du Credit Suisse

En outre, nous collectons des données personnelles provenant des sources accessibles au public à des fins d'acquisition.

#### **c. Sur la base du consentement de l'EAM**

Dans la mesure où l'EAM nous a fourni son consentement au traitement des données à caractère personnel à des fins déterminées, la licéité de ce traitement repose sur ce consentement. Tout consentement accordé peut être révoqué à tout moment. La révocation du consentement n'affecte pas la licéité du traitement des données qui a eu lieu avant cette révocation.

#### **d. En raison des prescriptions légales ou dans l'intérêt public**

En outre, en tant que banque, nous avons diverses obligations légales, autrement dit, nous sommes soumis aux exigences légales (p. ex. loi suisse sur les banques, loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux, loi sur le blanchiment d'argent, loi sur l'émission de lettres de gage, ordonnances et circulaires de la FINMA, lois fiscales) ainsi qu'aux dispositions relatives à la surveillance des banques (p. ex. de la Banque nationale suisse, FINMA). Les finalités du traitement englobent, entre autres, la prévention de la fraude et du blanchiment d'argent ainsi que l'évaluation et la gestion des risques au sein de la banque et au sein du Credit Suisse.

### 4. **Qui reçoit les données de l'EAM et de ses collaborateurs?**

Au sein de la banque, les données de l'EAM et de ses collaborateurs sont accessibles aux services qui en ont besoin pour l'exécution de nos obligations contractuelles et légales. Les prestataires de services et les auxiliaires d'exécution auxquels nous faisons appel peuvent également recevoir des données à ces fins, à condition qu'ils respectent le secret professionnel du banquier. Il s'agit d'entreprises fournissant des services bancaires, informatiques, logistiques, des services d'imprimerie, de télécommunications, de

recouvrement, de conseil et de consultation ainsi que des services de distribution et de marketing.

En ce qui concerne la transmission des données à des destinataires en dehors de notre banque, il convient de noter tout d'abord que nous sommes soumis, en tant que banque, à l'obligation de discrétion sur tous les faits et évaluations dont nous avons connaissance concernant l'EAM et ses collaborateurs. Nous pouvons transmettre des informations concernant l'EAM et ses collaborateurs uniquement si les dispositions légales l'autorisent, si un consentement est accordé ou si nous sommes autorisés à délivrer des renseignements. Sur la base des considérations exposées ci-dessus, les destinataires des données à caractère personnel peuvent être, par exemple:

- Des autorités et institutions publiques (p. ex. Banque nationale suisse, autorités financières, autorités de surveillance, autorités de poursuite pénale) en cas d'existence d'une obligation légale ou réglementaire.
- D'autres établissements de crédit et de services financiers ou des institutions comparables auxquels nous transmettons des données à caractère personnel dans le cadre de notre relation commerciale avec vous (selon le contrat, p. ex. correspondants bancaires, banques dépositaires, courtiers, bourses, organismes d'information).
- D'autres entreprises au sein du Credit Suisse pour la gestion des risques en raison d'une obligation légale ou réglementaire.

D'autres destinataires des données peuvent être les organismes pour lesquels l'EAM nous a donné son consentement à la transmission de données (p. ex. fournisseurs de systèmes de gestion de portefeuille utilisés par l'EAM).

L'EAM prend connaissance du fait qu'il est tenu d'informer ses collaborateurs de la présente déclaration ou du consentement, dans la mesure où cela est nécessaire conformément aux lois et réglementations en vigueur, et qu'il doit obtenir, si nécessaire, une autorisation valide pour la délivrance de ce consentement.

**5. Les données sont-elles transférées dans un pays tiers ou à une institution internationale?**

**a. Les données sont transmises à des organismes à l'étranger qui ne sont pas soumis à des règles équivalentes en matière de protection des données (pays tiers), dans la mesure où**

- Cela est nécessaire à l'exécution de vos ordres,
- Cela est exigé par la loi (p. ex. obligations de déclaration fiscale) ou
- Un consentement a été accordé.

**b. L'EAM peut contacter la banque s'il souhaite demander une copie des mesures de protection appliquées à la transmission des informations.**

**6. Pendant combien de temps les données de l'EAM et de ses collaborateurs sont-elles sauvegardées?**

Nous traitons et enregistrons les données à caractère personnel de l'EAM et de ses collaborateurs tant qu'elles sont nécessaires à l'exécution de nos obligations contractuelles et légales. Il est à noter que notre collaboration avec l'EAM peut être un rapport d'obligation durable, s'étalant sur plusieurs années.

Les données qui ne sont plus nécessaires à l'exécution des obligations légales ou contractuelles sont régulièrement effacées, sauf si le traitement ultérieur temporaire de celles-ci est requis aux fins suivantes:

- Accomplissement du devoir de conservation prévu par le droit commercial et fiscal: cela inclut notamment le Code suisse des obligations, la loi sur la taxe sur la valeur ajoutée, la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, la loi fédérale sur les droits de timbre et la loi sur l'impôt anticipé.

- En tant que banque, nous sommes soumis, le cas échéant, aux dispositions spéciales relatives à la conservation («legal holds»)<sup>2</sup>, qui nous obligent à conserver des informations pendant une période indéterminée.

**7. Quels sont les droits de l'EAM et de ses collaborateurs en matière de protection des données?**

Toute personne concernée a le droit d'**accès** conformément à l'article 8 LPD, le droit de **rectification** conformément à l'article 5 LPD, le droit à l'**effacement** conformément à l'article 5 LPD, le droit à la **limitation du traitement** conformément aux articles 12, 13, 15 LPD, le droit d'opposition conformément à l'article 4 LPD et, le cas échéant, le droit de **portabilité**. Par ailleurs, dans la mesure où l'EAM et ses collaborateurs sont concernés, il existe un **droit de déposer une réclamation** auprès d'une autorité compétente de contrôle de la protection des données.

Un consentement accordé pour le traitement des données à caractère personnel peut être révoqué à tout moment par l'EAM et ses collaborateurs. La révocation s'applique seulement pour l'avenir. Tout traitement ayant eu lieu avant la révocation n'est pas concerné.

**8. L'EAM et ses collaborateurs sont-ils tenus de fournir des données?**

Dans le cadre de notre collaboration, l'EAM doit fournir les données à caractère personnel nécessaires à l'ouverture et à la mise en œuvre d'une collaboration et à l'exécution des obligations contractuelles y afférentes ou dont la collecte nous incombe en vertu de la loi. Sans ces données, nous ne serons pas en mesure, en règle générale, de conclure ou d'exécuter le contrat avec l'EAM.

**9. Dans quelle mesure la prise de décision est-elle fondée sur un traitement automatisé?**

Nous ne recourons pas, de manière générale, au traitement automatique pour la prise de décision quant à l'établissement et à la mise en place d'une relation d'affaires. Si nous devons recourir à ces procédures dans certains cas, nous en informerons l'EAM séparément, pour autant que la loi l'exige.

**10. Est-ce que les données font l'objet d'un profilage?**

Nous traitons dans certains cas les données de l'EAM et de ses collaborateurs automatiquement (profilage). Nous recourons au profilage, par exemple, pour respecter les prescriptions légales et réglementaires qui nous sont imposées en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les délits mettant la fortune en péril. Des évaluations de données (notamment dans le trafic des paiements) ont également lieu. En même temps, ces mesures visent aussi à vous protéger.

**11. Nous pouvons collecter des données biométriques concernant l'EAM et ses collaborateurs**

Les données biométriques sont classées comme des données personnelles sensibles. Par conséquent, dans la mesure où cela est nécessaire conformément au droit applicable, le consentement explicite de l'EAM et de ses collaborateurs doit être obtenu séparément pour pouvoir utiliser l'empreinte digitale ou un autre système de reconnaissance biométrique pour accéder à certaines applications.

Merci beaucoup d'avoir pris connaissance du présent document.

Avec nos meilleures salutations  
Credit Suisse AG

<sup>2</sup> Un «legal hold» est un processus utilisé par un organisme pour obtenir toute information pertinente en cas de litiges à escompter.

# Informations sur le droit d'opposition de l'EAM et de ses collaborateurs

## 1. **Droit d'opposition à un traitement de données à des fins de marketing direct**

Dans certains cas particuliers, nous traiterons les données à caractère personnel de l'EAM et de ses collaborateurs, afin de faire de la publicité directe. L'EAM et ses collaborateurs ont le droit de s'opposer à tout moment au traitement des données à caractère personnel les concernant aux fins de ce type de publicité.

Si l'EAM s'oppose au traitement à des fins de publicité directe, nous ne traiterons plus ses données à caractère personnel à ces fins.

## 2. **Droit d'opposition fondé sur des cas individuels**

L'EAM et ses collaborateurs ont le droit, pour des raisons relevant de leur situation particulière, de s'opposer à tout moment au traitement des données à caractère personnel les concernant, effectué dans l'intérêt public ou sur la base d'une pesée des intérêts; il en va de même pour un profilage basé sur cette disposition.

Si l'EAM ou ses collaborateurs s'y opposent, nous ne traiterons plus leurs données à caractère personnel, sauf si nous pouvons démontrer que des motifs impératifs dignes de protection pour le traitement prévalent sur leurs intérêts, droits et libertés, ou si le traitement sert à faire valoir, exercer ou défendre des droits légaux. Nous vous prions de prendre bonne note du fait que dans de tels cas, nous ne serons pas en mesure de fournir des services et d'entamer ou de poursuivre une collaboration.

---

**L'opposition peut se faire de manière informelle et doit être adressée, si possible, à**

Credit Suisse AG  
Data Protection Office Switzerland, 8070 Zurich ZH  
Suisse  
E-mail: [switzerland.data-protection@credit-suisse.com](mailto:switzerland.data-protection@credit-suisse.com)

## Informations pour les résidents de Californie

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à nos autres déclarations de confidentialité applicables en ligne (notamment notre California Consumer Privacy Act Annual Notice Supplement pour les clients du Credit Suisse résidant en Californie, applicable à compter du 1er janvier 2020, disponible sur <https://www.credit-suisse.com/us/en/legal/privacy-statement.html>) ou contactez [us.data-protection@credit-suisse.com](mailto:us.data-protection@credit-suisse.com).